

## Israël-Palestine : du bon et du mauvais usage des boycotts et des interdictions

Pierre Hazan, *Le Temps*, 14 novembre 2025

Il ne se passe guère de semaine sans que la question du boycott d'artistes et d'universitaires israéliens ne déclenche de nouvelles polémiques. Le concert de l'orchestre philharmonique d'Israël a été annulé à Rotterdam, mais autorisé à Paris, où il fut l'objet de trois interruptions successives de manifestants pro-palestiniens ayant payé leur place et lançant des fumigènes. Pratiquement au même moment, l'université Érasme de Rotterdam annulait l'invitation de la sociologue franco-israélienne Eva Illouz qui devait donner une conférence sur le thème de « Amour romantique et capitalisme ». Ostracisée par l'université de Rotterdam, cette universitaire est pourtant accusée d'être animée par « une idéologie anti-israélienne » par les autorités de l'Etat hébreu, qui se sont opposées à ce que le prix Israël lui soit remis. Eva Illouz s'oppose au gouvernement Netanyahu, prône le dialogue israélo-palestinien et n'hésite pas à dénoncer la violence et l'occupation jusqu'à avoir demandé en 2021 l'intervention de la Cour pénale internationale pour déterminer si l'armée israélienne a commis des crimes de guerre en Cisjordanie.

La célèbre troupe israélienne Batsheva Dance Company a annulé sa dernière tournée en France, ne voulant pas s'exposer au boycott auquel l'Association France-Palestine appelait, tout en reconnaissant que « le chorégraphe Ohad Naharin a immédiatement souhaité l'arrêt des massacres à Gaza et a dénoncé la colonisation ». L'association France-Palestine a beau reconnaître que les prises de position de Ohad Naharin ne souffrent pas d'ambiguïté, l'association a jugé en dernier ressort « qu'un artiste ne peut moralement à la fois critiquer un État infréquentable et le représenter ».

Il y a un usage aberrant et plus encore contre-productif des boycotts quand ils visent ceux-là même qui ont le courage de s'opposer à des politiques criminelles, « coupables » de leur seule identité ou de leur passeport, et désormais « annulés » (cancelled). Le cas sans doute le plus emblématique est celui de Nadav Lapid, dont le film « Oui » dénonce avec force l'aveuglement d'une grande partie de la société israélienne devant les crimes que son armée a commis à Gaza. Le metteur en scène, lui-même, n'hésite pas à dénoncer explicitement « le génocide ». Cela n'a pas empêché que le festival Ciné-Palestine ait appelé au boycott du film à la fête de l'Humanité, jugeant que « le film Oui participe en réalité à la normalisation de l'État israélien en donnant une image culturelle légitime à un système colonial ». Dans cette vision complotiste de Ciné-Palestine, les œuvres hyper-critiques d'auteurs israéliens à l'égard de leur propre gouvernement seraient un leurre visant à procéder à « un blanchiment culturel de l'État israélien ».

Force est de constater l'alliance contre-nature qui unit le gouvernement Netanyahu qui cherche à étouffer les voix à l'intérieur de l'État d'Israël qui dénoncent sa politique et la campagne de boycott qui en vient à considérer que tout Israélien – même un fervent critique de son gouvernement – doit être « cancelled », « annulé ». Sous le prétexte absurde que par sa production le rend ipso facto « complices du régime d'occupation, de colonialisme et d'apartheid d'Israël sur le peuple palestinien », quand bien même son travail vise à dénoncer la politique de l'État hébreu.

La position de Leyla Shahid, l'ex-députée générale de la Palestine en France et auprès de l'Union européenne, est à juste titre, infiniment plus mesurée et surtout bien plus efficace que ces appels aux boycotts tout azimut : « J'ai toujours soutenu le boycott des institutions israéliennes, mais jamais celui des individus et de leurs œuvres, car il y a une société israélienne avec qui nous pouvons dialoguer et combattre », affirme-t-elle. Il y a en Israël une partie de la société civile qu'il est au contraire important de soutenir, car elle s'oppose y compris parfois physiquement aux colons et à la politique annexionniste du gouvernement israélien en Cisjordanie. La volonté de censurer la parole est tout autant inacceptable lorsqu'elle frappe en sens inverse des chercheurs reconnus, dont le travail est dénigré, car ne il ne correspond pas à un soi-disant équilibre politique. Ainsi, sous la pression du ministère français de l'enseignement supérieur, l'administrateur du Collège de France vient d'annuler le colloque « La Palestine et l'Europe » sous prétexte de garantir « l'intégrité scientifique ».

Il y a un usage contre-productif du boycott, des interdictions et des sanctions lorsque ses promoteurs se trompent d'ennemis et un bon usage lorsqu'ils visent des institutions d'État qui mènent des politiques criminelles, et des artistes et des universitaires qui les justifient. Cela vaut pour Israël comme pour la Russie ou tout autre pays, même si trop souvent les indignations restent sélectives.